
Le 21-04-2016

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Notre mot d'ordre est clair et net : le gouvernement "socialiste" Hollande-Valls doit retirer l'avant-projet de loi travail. Des centaines de milliers de salariés du public, du privé, des chômeurs, des retraités et la jeunesse, tous conscients du caractère antisocial, réactionnaire et libéral de ce projet exclusivement au service des classes dirigeantes, se sont lancés dans l'action pour exiger son retrait. La pétition a recueilli plus d'un million de signatures, des témoignages vidéo circulent sur les réseaux sociaux. Et si les manifestations et les Nuits Debout étaient le prélude à une grève générale ?

Qui peut sincèrement s'étonner que le gouvernement Hollande-Valls ait décidé de mettre à mort le code du travail, fruit des luttes successives des salariés depuis des décennies ? Servant avec zèle et constance les intérêts des classes dominantes, du grand patronat français, européen et international, il n'a eu de cesse de faire pire que les gouvernements qui l'ont précédé.

Qui, d'ailleurs, au sein des classes populaires, du monde du travail, nourrissait de véritables illusions ? En réalité, l'illusionniste Hollande et la bande de Solferino ont démontré dès leur arrivée au pouvoir qu'ils avaient fait main-basse sur les institutions françaises pour servir avec déférence la clique néolibérale et les institutions supranationales, en particulier l'Union européenne.

À quoi et à qui sert le projet du gouvernement ?

La machine de guerre antisociale fonctionne à plein. Le grand patronat jubile : il n'a jamais enregistré autant de victoires et de bénéfices. Est-il utile d'énumérer toutes les lois promulguées depuis ces dernières années en faveur des plus riches, des plus puissants, des plus prédateurs, des plus destructeurs d'emploi, des plus délocalisateurs, des plus mondialisateurs ?

La réforme du Code du travail est un épisode supplémentaire de cette longue série mortifère. Elle est directement nourrie de la volonté du Medef et de l'idéologie néolibérale de l'Union européenne ([1] Lire plus bas les recommandations de l'Union européenne à la France du 13 mai 2015). Elle vise à réduire les protections, à diminuer le coût du travail, à augmenter les bénéfices des grandes entreprises multinationales et de leurs actionnaires, à exonérer les employeurs de toute responsabilité économique et sociale, à flexibiliser la main-d'œuvre et ainsi à discipliner le salariat, à supprimer les organisations et les processus collectifs des salariés, à accroître la mise en compétition entre les salariés et les chômeurs. Au final, la liberté pour l'employeur d'effectuer encore plus de licenciements pour moins cher et la condamnation du salarié à

des peines accrues de précarité et de chômage.

L'avant projet de loi travail porte décidément mal son nom !

Mais qui peut s'étonner de cette apparente contradiction ? Les gouvernements tout autant que l'Union européenne maîtrisent l'art de faire dire aux titres de leurs lois et directives le contraire de leur contenu, conjuguant ainsi cette roublardise avec leurs mensonges répétés sur les véritables objectifs qu'ils poursuivent : moins d'Etat, plus de libre-échange, moins de protection.

Le peuple les a désormais démasqués. Preuve en est son insoumission manifestée dans et hors les urnes : le développement de l'abstention et du vote blanc et nul indique à la fois une défiance et un refus de cautionner les partis qui ne représentent plus les intérêts populaires.

Les Français ne sont plus dupes car l'austérité et les politiques antisociales, ce sont eux qui en pâtissent. Elles signifient chômage galopant, précarité, salaires en baisse, point d'indice gelé dans la Fonction publique, réduction des effectifs, réduction des financements publics, faillite des communes et de plusieurs conseils généraux, privatisation des services publics, appauvrissement des retraités, réduction de la protection sociale entraînant le renoncement aux soins pour des millions de personnes, indemnités de chômage menacées par la prochaine « réforme », exonération massive des cotisations sociales patronales qui paupérissent la Sécurité sociale, pressions croissantes sur les salariés, règne de la concurrence entre les travailleurs, stages et petits boulots pour des millions de jeunes diplômés, privation de travail pour les jeunes sans qualification.

Un syndicalisme de luttes, libéré de ses attaches à la Confédération européenne des syndicats (CES), est plus que jamais indispensable !

De la rue aux urnes

En sommes-nous arrivés à l'heure H ? Au point de non retour pour le peuple qui subit la dégradation de ses conditions de vie, de la montée impitoyable du chômage comme arme de destruction massive de la résistance des salariés et assiste au démantèlement de la nation, de la République et de sa souveraineté ?

Approchons-nous du moment où l'objectif sera le renversement du rapport de forces entre classes dominantes et classes dominées pour rétablir les droits sociaux défaits par 30 ans de néolibéralisme, conquérir de nouveaux droits, augmenter les salaires, éradiquer le chômage en instituant le droit opposable à l'emploi ? [2]

Car rien de tout cela n'est chimère ou utopie. Tout est possible. À condition de s'attaquer aux causes réelles de l'oppression et de l'exploitation : la mondialisation, pieuvre qui enserme la souveraineté des peuples et asphyxie leurs droits démocratiques.

Pour vaincre, une mobilisation sociale déterminée, radicale et efficace s'affrontera, de fait, à tous les adversaires de la justice sociale : la clique néolibérale et ses institutions, l'Union européenne, l'euro, la BCE, l'OTAN, l'OMC, le FMI, la Banque mondiale et les gouvernements nationaux qui les servent.

En 2017, c'est en s'armant d'un programme de démondialisation que nous pourrions transformer politiquement les aspirations populaires, libérer la France et lui donner les couleurs d'une République sociale.

Le temps de l'action est venu. Construisons dès maintenant les conditions d'une grève générale !

Notes

[1] http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2015/csr2015_france_fr.pdf

Extrait de la recommandation de l'Union européenne à la France, mai 2015 : « Réviser le cadre juridique régissant les contrats de travail pourrait aider à réduire la segmentation. Les réformes menées récemment n'ont donné aux employeurs que peu de possibilités pour déroger aux accords de branche. Cela limite la capacité des entreprises à moduler leurs effectifs en fonction de leurs besoins. Il conviendrait d'accorder aux branches et aux entreprises la possibilité de déterminer de façon flexible, au cas par cas et après négociations avec les partenaires sociaux, s'il y a lieu de déroger à la durée légale du travail de 35 heures par semaine. La loi portant création des accords de maintien de l'emploi n'a pas produit les résultats escomptés. Très peu d'entreprises ont fait usage des nouveaux dispositifs permettant un assouplissement des conditions de travail dans le cadre d'accords d'entreprise. Ce dispositif devrait être revu afin de donner plus de latitude aux entreprises pour adapter les salaires et le temps de travail à leur situation économique. »

Recommandations à propos des indemnités chômage : « La dégradation persistante de la situation sur le marché du travail a affecté le système d'assurance chômage, au point de remettre en cause la viabilité du modèle. La nouvelle convention d'assurance chômage, qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2014, est insuffisante pour réduire le déficit. Les différentes mesures mises en place ont permis d'économiser 0,3 milliard d'EUR en 2014. D'après les estimations, elles réduiront le déficit de 0,8 milliard d'EUR supplémentaire en 2015, le faisant passer de 5,2 milliards d'EUR à 4,4 milliards d'EUR, et la dette du système augmenterait encore pour s'élever à 25,9 milliards d'EUR. Des mesures structurelles sont nécessaires pour garantir la viabilité du système. Les conditions d'éligibilité, la dégressivité des allocations et les taux de remplacement pour les salaires les plus élevés devraient être réexaminés. »

[2] Le droit opposable à l'emploi

Il faut remettre au premier plan le droit fondamental à l'emploi inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et repris par la Constitution de notre République : toute personne a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. La société doit se sentir responsable de fournir un emploi à qui en est privé : l'Etat par une législation appropriée et les bassins d'emploi par la mise en œuvre concrète en adéquation avec les besoins du territoire.

Le droit opposable à l'emploi, réellement mis en œuvre – a contrario du pseudo droit opposable au logement – en sera la traduction concrète.

Cela ne pourra pas se faire sans des mesures radicales de transformation économique :

- Contrôler les mouvements de capitaux.
- Démanteler les marchés financiers.
- Protéger et développer les services publics, véritables outils pour satisfaire les besoins essentiels des populations.
- Ré-industrialiser le pays, interdire les délocalisations, relocaliser, développer les productions locales, instituer les possibilités réelles d'interventions des travailleurs dans les instances de décision des entreprises.
- Reconquérir notre souveraineté monétaire en reprenant en main la Banque de France et en sortant de l'euro.
- Promouvoir des relations de coopération entre les pays dans les échanges commerciaux pour éviter le dumping social et la destruction des emplois des pays concernés. C'est le projet défendu par les 53 pays qui signèrent la charte de la Havane en 1948, une charte oubliée de l'histoire que le Parti de l'émancipation du peuple entend faire revivre.

[Opens in a new window](#) [Opens in a new window](#) _

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

